

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2881

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 25 BIS

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« des »

les mots :

« de la durée de ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« du plan précité »

les mots :

« d'un tel plan ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.